



Déclaration de Politique Générale

de Madame
Fadila LAANAN,
Ministre-Présidente
du Gouvernement francophone bruxellois.

Jeudi 25 octobre 2018 – 12h00

Parlement francophone bruxellois
Rue du Lombard, 77
1000 Bruxelles

« De l'audace, du courage & de l'ambition »

Contact:

Jean-Pierre Boublal
Directeur de Cabinet adjoint

&

Christophe Vancutsem
Porte-parole de Fadila Laanan, Ministre-Présidente du Gouvernement
francophone bruxellois.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Chers collègues,

79 ! Dans 79 jours, oui j'ai bien dit 79 jours, nous aborderons un tournant essentiel, voire primordial, dans la vie de notre institution et de Bruxelles.

Avant de sortir vos agendas ou vos calculatrices, pour me dire que les élections sont dans bien plus longtemps, je vous confirme que ce n'était bien évidemment pas l'objet de ma réflexion.

Non, moi, je vous parle du 12 janvier 2019 !

Ce jour-là, nous fêterons les 30 ans de la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises. Cette loi a non seulement créé la Région de Bruxelles-Capitale, mais aussi réglé l'exercice des compétences communautaires en créant la Commission Communautaire française.

Les 5 groupes politiques présents aujourd'hui ont contribué activement à construire le Bruxelles d'aujourd'hui. Le PS, Défi, le Cdh, Ecolo ou encore le MR ont tour à tour œuvré, de concert ou séparément, pour permettre à notre institution et à Bruxelles d'être ce qu'elle est aujourd'hui !

Grâce à vous toutes et à vous tous, Bruxelles et les citoyens francophones peuvent compter aujourd'hui sur la mise à disposition de services et d'infrastructures qui font de notre ville, une métropole francophone accueillante, dynamique, solidaire et résolument tournée vers l'avenir !

Que de chemin parcouru depuis 1989 !

Bien sûr, il reste encore bon nombre de choses à améliorer.

Bien sûr, tout n'est pas rose et il faudra sans cesse veiller à corriger certaines variables et à lutter de toutes nos forces pour faire reculer la précarité et pour

que le Bruxelles de demain soit meilleur, plus fort et encore plus protecteur et émancipateur pour le million de citoyens francophones qui y vit !

Chers collègues, mettons un instant de côté les intérêts partisans, les rodomontades, les lazzis et autres quolibets qui émaillent bien trop souvent la vie politique ces derniers temps !

Mettons aussi de côté, les flagorneries, les discours mielleux, l'aveuglement et la mauvaise foi qui empêchent le discernement nécessaire à toute action responsable.

Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, près de 30 ans après le 12 janvier 1989, qui oserait dire que les Bruxellois francophones ont démérité ? Qui oserait dire que Bruxelles et ses représentants n'ont pas réussi à poser les fondations d'un bel édifice ouvert sur le monde et qui rayonne tant au niveau national qu'international ?

Pour ma part, depuis près de 5 ans, je m'emploie, avec tous les membres du Gouvernement francophone bruxellois, à faire en sorte d'apporter à tous les citoyens bruxellois francophones, sans exception aucune : « le bien-être, la qualité de vie et la confiance en l'avenir » !

A ce propos, mon expérience politique m'a permis d'apprendre que l'on n'est pas toujours jugé sur un bilan, mais plutôt sur sa capacité à permettre aux citoyens de se projeter dans l'avenir. Et même si notre bilan est remarquable, je pense sincèrement que nous avons aussi et de surcroît, ouvert le champ des possibles durant cette législature.

1989 est loin derrière nous, mais la conviction, l'ardeur, le courage et la force qui ont guidé les mères et les pères fondateurs doit continuer à vivre en nous, à nous animer ! Car non seulement, il reste encore beaucoup à faire mais en plus, un nouveau péril se dresse devant nous. Une formation politique que je ne nommerai pas, projette de bloquer, de saper notre précieux modèle institutionnel, de faire vaciller notre édifice, notre maison à toutes et à tous !

Face à ces menaces, j'aimerais être claire et précise : nous défendrons corps et âme le modèle bruxellois. Et s'il le faut, nous prendrons toutes les mesures nécessaires, même les plus innovantes, pour que notre région et le million de francophones bruxellois pâtissent le moins possible de la montée de ce mouvement!

Nous avons l'audace de regarder ce péril en face et nous aurons le courage et la force de le combattre !

En parlant d'audace et de courage, sachez que ceux-ci sont justement inscrits au plus profond de l'ADN du Gouvernement francophone bruxellois.

Cela s'est à nouveau vérifié dans la confection d'un budget 2019 en équilibre, atteignant 509 millions d'euros, sans toucher aux nombreux services rendus aux citoyens.

Nous avons voulu nous montrer rigoureux, mais en laissant de côté les mesures d'austérité brutales et injustes. Je sais que d'autres niveaux de pouvoir connaissent des difficultés. Je pense notamment au Fédéral. Notre budget est maîtrisé, sans dérapage aucun, ce qui démontre la bonne gestion des finances publiques de la Cocof et permet d'assurer la pérennité de nos politiques menées au bénéfice des Bruxelloises et Bruxellois.

Venons-en justement à ces fameuses politiques.

Par notre action, nous avons l'ambition de propulser et d'orienter Bruxelles résolument vers l'avenir, tout en offrant bien-être et sécurité aux Bruxellois.

Cela passera notamment par l'investissement dans des emplois de qualité ainsi que dans la formation professionnelle qui conduit à un emploi stable.

Non Marchand :

Je m'étais engagée à aboutir, aux côtés des membres de mon gouvernement et dans les meilleurs délais, à un accord non marchand intersectoriel. Je ne m'étais pas enfermée dans un calendrier et j'étais consciente que les négociations associeraient plusieurs entités bruxelloises. Les travaux relatifs à un accord non

marchand ambitieux ont mobilisé une grande énergie en 2018 et se sont conclues en juillet dernier.

Le budget dégagé nous a permis de négocier un accord qui constitue une reconnaissance du travail effectué par les acteurs du secteur, travail qui bénéficie à toutes les Bruxelloises et à tous les Bruxellois.

Pour rappel, les gouvernements bruxellois y ont consacré un budget de 11 millions d'euros. Pour la Cocof, il s'agit de 6 millions d'euros dont deux proviennent de l'estimation des effets retours du tax shift.

En accord avec les syndicats et les fédérations d'employeurs, dix grands thèmes ont été dégagés. Ceux-ci touchent entre autres :

- au pouvoir d'achat, notamment via une augmentation de primes et une meilleure prise en charge des frais de transport « domicile-travail » ;
- à l'amélioration des conditions de travail par une extension des mesures relatives au bien-être ;
- à l'octroi de jours de congés supplémentaires dans certains secteurs ;
- à la révision des mécanismes actuels de réduction du temps de travail ;
- ou encore à l'harmonisation et à la simplification des réglementations actuelles.

Les discussions avec les partenaires sociaux se poursuivent afin que, dès 2019, ces mesures soient retranscrites dans les réglementations et soient concrétisées.

Formation professionnelle

La Formation professionnelle était l'un des objectifs premiers de la législature. Nous pouvons affirmer que l'offre de formation professionnelle s'est fortement développée à Bruxelles entre 2014 et 2017 pour mieux répondre aux besoins.

Le nombre total de personnes inscrites en formation professionnelle ou en validation des compétences auprès des opérateurs publics et subventionnés francophones, ainsi qu'en formation en entreprises, est passé de 23.248 en 2014 à 27.211 en 2017. Soit une augmentation de 17%.

La formation a ainsi contribué à la baisse du taux de chômage global. Il ne cesse de diminuer depuis 46 mois et il s'élevait à 16,3% en août dernier, contre 21% en 2014.

Pour retrouver un taux aussi bas, il faut remonter à 1992. En quatre ans – depuis 2014 - le taux de chômage a baissé de 18%, soit de 20.339 personnes ! Il y a aujourd'hui plus de Bruxelloises et de Bruxellois bénéficiaires de nos actions de qualification, et il sera encore plus nécessaire à l'avenir de mieux les outiller. Comme le démontre l'enjeu des emplois vacants, voire en pénurie, la formation professionnelle est un des leviers décisifs pour répondre aux problèmes de recrutement des entreprises dans une économie en mutation et pour permettre l'intégration professionnelle des chercheurs d'emploi bruxellois.

Plusieurs actions et éléments clés doivent être mis ici en avant :

1. La poursuite de la mise en œuvre du Plan Formation 2020

En 2019, les 44 mesures prévues dans le Plan de Formation 2020 continueront de porter leurs fruits, comme l'indiquent déjà les données que je viens de vous énoncer. Un premier bilan a été réalisé sur les avancées déjà engrangées grâce au Plan Formation 2020. Fin 2017, 39 mesures étaient réalisées ou en cours de l'être.

Dans sa mission de régie renforcée par son Contrat de gestion 2017-2022, Bruxelles Formation mettra en œuvre le cadre commun de programmation, afin de renforcer la cohérence et la pertinence des offres de formation en Région bruxelloise.

Bruxelles Formation s'appuie pour ce faire sur le SFPME (Service de Formation des Petites et Moyennes Entreprises), sur le nouvel Observatoire de l'emploi et de la formation et sur les travaux du bassin Enseignement Formation Emploi.

Les dispositifs de stages en entreprises sous toutes leurs formes et de validation des compétences continueront d'être soutenus et développés. Ils le seront, notamment, grâce à l'engagement des secteurs via les accords-cadres sectoriels

déjà conclus par la Région et la Cocof en Transport-Logistique et dans la Construction.

Passons à présent à :

2. L'inauguration de 3 Pôles Formation Emploi

En 2019, un pôle dédié au secteur du transport et de la logistique, un pôle dédié au secteur des nouvelles technologies, ainsi qu'un pôle dédié à l'industrie technologique ouvriront leurs portes.

Il s'agit de l'aboutissement de chantiers d'envergure basés sur un partenariat public-privé innovant. Les centres de Bruxelles Formation seront parties prenantes au développement de ces pôles. Et ce, afin de maximiser la simplification, la rationalisation, la coordination et la cohérence de l'offre de formation et de validation, des actions emploi-formation-validation, ainsi que des structures existantes dans ces secteurs.

Avec l'appui de l'expertise sectorielle, ces pôles seront des centres d'excellence donnant toutes les garanties d'insertion dans l'emploi pour les futurs bénéficiaires.

Evoquons maintenant :

3. Le Développement en Alternance

Le contrat de gestion conclu entre l'ÉFP, le SFPME et le collège de la Cocof fin 2017 est venu renforcer et préciser les objectifs de développement tant qualitatifs que quantitatifs de la formation en alternance, priorité du Plan formation 2020.

En parallèle, les deux nouvelles réformes qui sont venues appuyer l'alternance en Région bruxelloise en 2018 entreront en rythme de croisière et verront leurs effets se démultiplier :

- ⇒ La réforme du système d'incitants : l'entreprise engagée dans l'alternance peut désormais bénéficier d'une seule prime simplifiée de 1.750 euros par tuteur ;
- ⇒ La création d'une cellule de « consultants alternance » au sein du service entreprise d'Actiris. Cette cellule effectue un travail d'information et de prospection de places de stages au sein des grandes entreprises bruxelloises.

Mais mon gouvernement, et Didier Gosuin en particulier, ne comptent pas s'arrêter là !

Nous ambitionnons aussi de :

4. Renforcer la validation des compétences

Nombre de ces chercheurs d'emploi possèdent déjà des compétences, mais elles ne sont pas toujours reconnues.

Les excellents résultats 2018 de la validation des compétences démontrent que c'est une solution qui peut rencontrer les besoins de certains de ces chercheurs d'emploi qualifiés, mais sans certification.

En 2019, le nouvel Accord de coopération francophone Validation des Compétences qui vous sera soumis et la poursuite de la création de coupoles (à l'instar de celle mise en place dans le tertiaire par Bruxelles Formation et l'Enseignement de promotion sociale) vont venir structurer et soutenir ce développement.

Enseignement

En amont de la formation professionnelle, nous avons aussi l'ambition d'apporter toujours plus de qualité dans l'Enseignement qui dépend de notre institution.

Pour rappel, notre institution est pouvoir organisateur de 9 écoles et d'un Centre d'Education et de Formation en Alternance, le CEFA du CERIA. Elles totalisent

plus de 6.600 élèves. Dans un souci de démocratisation, lors de cette rentrée scolaire, un pack de rentrée a été distribué gratuitement à 1.000 élèves.

Si la démocratisation de l'accès à l'enseignement doit être garantie, la réussite des élèves – de tous les élèves – doit également l'être. A cet égard, il faut souligner que, outre la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qualitatives, nos écoles font également de la remédiation scolaire, afin de permettre une mise à niveau pour celles et ceux qui en ont besoin, et de leur offrir les mêmes chances de réussite que les autres élèves.

Pour accompagner l'évolution démographique bruxelloise, nous avons décidé de participer à l'effort collectif en créant 1.500 places. Il s'agit tout d'abord de 300 places en enseignement spécialisé, grâce à la construction d'une école spécialisée de type II sur le site de l'Institut Alexandre Herlin à Berchem-Sainte-Agathe. Il s'agit ensuite de 1.200 places en enseignement secondaire ordinaire, par la création de deux nouvelles écoles à pédagogie active sur le Campus du CERIA, à Anderlecht, soit un DOA de 600 places et un D2/D3 (un 2ème et 3ème degrés) de 600 places également. Le chantier devrait débuter en 2019, et le DOA et le D2-D3 devraient pouvoir ouvrir leurs portes dès la rentrée scolaire 2021.

À l'occasion de la rentrée 2018-2019, l'institut Lallemand a pris ses quartiers à la rue du Meyboom.

Enfin, en ce qui concerne notre enseignement supérieur, nous poursuivons le redressement de la Haute Ecole Lucia de Brouckère, ainsi que les discussions visant à aboutir à la fusion avec la Haute Ecole Francisco Ferrer. Concernant l'École Supérieure des Arts du Cirque, suite à la volonté de la directrice sortante, de ne pas voir son mandat reconduit, une procédure visant à recruter une nouvelle direction a été initiée et devrait aboutir d'ici la fin de cette année.

Transport scolaire

Mesdames, Messieurs, passons si vous le voulez bien au transport scolaire.

A ce jour, nous transportons près de 3.100 élèves, soit une centaine de plus que l'année scolaire passée. Pour ce faire, nous organisons 215 circuits organisés, soit 6 circuits de plus que l'année passée. Enfin, nous avons octroyé plus de 2.300 abonnements de transport public, pour une plus grande autonomie des élèves concernés, soit environ 300 de plus que l'année passée.

Handicap

Chers collègues, vous l'aurez compris, nous avons l'ambition d'améliorer la qualité de vie et d'aller vers une société toujours plus inclusive, au bénéfice de tous nos citoyens, sans exception aucune, qu'ils soient porteurs d'un handicap ou non.

La politique mise en œuvre par mon Gouvernement pour les personnes en situation de handicap a donc été ambitieuse et a permis de poursuivre les mesures visant à favoriser l'inclusion de la personne porteuse d'un handicap au sein de la société, afin d'assurer leur bien-être et leur autonomie. Le budget consacré à cette compétence a augmenté de près de 15% depuis le début de la législature. Une priorité a été donnée à la création de nouvelles places via un nouveau plan pluriannuel d'investissements, qui a déjà permis d'atteindre plus de 300 nouvelles places depuis le début de cette législature.

Afin de pousser plus avant cette dynamique d'inclusion, le Gouvernement a adopté le décret « handistreaming » en 2017. Cela répond à un objectif transversal, visant à assurer la mise en place à tous les niveaux de pouvoir et sur l'ensemble du territoire bruxellois, d'un changement de regard sur la personne handicapée au sein des politiques menées jusqu'ici. Un rapport avec les actions entreprises dans chacune des compétences sera d'ailleurs présenté au Parlement d'ici la fin de la législature.

En 2019, le Gouvernement et Céline Fremault en particulier, entendent poursuivre cette dynamique et prévoient de consacrer des moyens importants pour l'octroi des aides individuelles matérielles à l'intégration et pour les primes à l'emploi. Il s'agit de privilégier l'inclusion et de laisser à la personne le choix de décider où elle souhaite vivre et travailler.

Le Gouvernement francophone bruxellois marque aussi son intention de renforcer les services d'accompagnement pour la cinquième année consécutive, afin d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, constituant ainsi une alternative à la vie en institutions.

Parmi les projets nouveaux, nous poursuivrons la pérennisation de projets particuliers agréés comme les projets INTERMAIDE, DIVERSICOM, FARILU et SINPA (*prononce « sympa »*). Une attention spécifique est également portée au soutien des aidants proches avec les associations « Jeunes aidants proches » et FRATRIAH.

Le Gouvernement poursuivra la réalisation du plan pluriannuel d'investissement. Ainsi, les travaux de construction du logement collectif pour adultes « l'Aubier » de l'IRSA ont été initiés en 2018. Parmi les autres projets en cours de réalisation, on peut citer le projet de nouveau centre pour enfants polyhandicapés porté par l'asbl CREB à Anderlecht, le projet de nouveau centre pour adulte « Espoir et Joie » à Berchem-Sainte-Agathe, un nouveau centre pour enfants de la Cité JOYEUSE à Molenbeek et enfin une nouvelle école spécialisée portée par l'asbl « La Famille » à Uccle.

En ce qui concerne le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, le Gouvernement a adopté une série d'arrêtés d'exécution, en particulier en ce qui concerne les projets particuliers et innovants, la procédure d'agrément pour tous services et les services ambulatoires. L'arrêté sur les entreprises de travail adapté devrait également entrer en vigueur en 2019.

En ce qui concerne les subventions relatives aux centres de jours et d'hébergement, le gouvernement continuera à accorder une subvention supplémentaire aux centres qui accueillent des personnes de grande dépendance.

Enfin, en 2019, un nouvel accord de coopération avec la Région wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées entrera en vigueur.

Santé

Chers collègues,

La qualité de vie et le bien-être des citoyens francophone bruxellois ne peuvent être garantis et pérennes que s'ils reposent sur une politique de Santé solide et généreuse.

Dans le secteur de la santé mentale, la réforme des soins de santé, visant les groupes cibles « adultes et jeunes adultes » et plus récemment « enfants et adolescents » initiée par le Fédéral, implique directement nos 22 services de santé mentale agréés Cocof et impacte également le secteur des maisons médicales, voire des services actifs en matière de toxicomanie. Un dialogue constant avec le Fédéral et les entités fédérées aura permis d'intégrer cette réforme au sein de nos services.

L'intégration du groupe cible « personnes âgées » à cette réforme en est à ses débuts ; il sera joint à la réforme « adultes ».

En outre, plusieurs équipes infanto-juvéniles au sein des services de santé mentale ont été renforcées, afin de rencontrer les demandes croissantes de la population.

L'important chantier, relatif à la redéfinition des missions et des fonctions des différents services agréés par le décret ambulatoire, se concrétise. Deux journées de concertation, organisées par l'Administration, avec les dix secteurs impliqués y seront consacrées en novembre. L'intention est d'assouplir les logiques sectorielles, afin de favoriser l'émergence de services, dont les missions sont davantage définies sur la base des besoins de la population.

En matière de toxicomanie, une nouvelle mission de « réduction des risques » est désormais reconnue pour certains services. Le secteur accueille un nouveau service, dont le travail est axé autour de l'hépatite.

Le cadre légal applicable aux services de soins palliatifs et continués a été modifié pour coller aux réalités de terrain et correspondre aux pratiques professionnelles actuelles. Les arrêtés d'applications seront, quant à eux, également modifiés dans les prochains mois.

En concertation avec la Commission communautaire commune et la Communauté flamande, un décret relatif au transport médico-sanitaire a été voté par ce Parlement ; il est complété par la mise sur pied d'une commission permanente de concertation commune et par des arrêtés d'application.

La mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat s'est construite dans la durée et a impliqué une multitude de changements, d'améliorations et de ruptures aussi. Notre Service public francophone a pu gérer ce tournant dans de bonnes conditions et a accueilli sereinement de nouvelles matières, ainsi que de nouveaux collègues.

Un cadre légal a été élaboré pour les structures ayant choisi de ne pas basculer vers la Cocom. Il devra être complété ces prochains mois pour entrer pleinement en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019, date à partir de laquelle l'INAMI cessera d'agir pour le compte des entités fédérées et qui marquera donc la fin de la période transitoire.

En promotion de la Santé, des acteurs, des réseaux et des services d'accompagnement et de support ont été désignés sur la base du Plan de promotion de la Santé et suite à un appel à projets. Ils constituent désormais le paysage de la promotion de la Santé à Bruxelles et contribueront dans les cinq années à venir, à l'amélioration de la santé de la population et à la diminution des inégalités sociales en matière de santé.

Un appel à projets complémentaire et plus ciblé s'est quant à lui clôturé en septembre dernier, afin de renforcer deux priorités : la promotion d'une alimentation saine et équilibrée et d'une activité physique régulière d'une part, et la prévention des infections sexuellement transmissibles d'autre part.

La fédération bruxelloise de promotion de la Santé bénéficie également d'un financement en initiatives pour soutenir ses actions en faveur des opérateurs de ce secteur.

Par ailleurs, la Ministre Cécile Jodogne a souhaité soutenir les acteurs dans la modernisation de leurs moyens de communication auprès des publics avec lesquels ils travaillent. Un appel à projets intitulé « Promotion de la Santé et Web 2.0 » a ainsi été lancé et les projets retenus seront bientôt soumis au Gouvernement.

Le cabinet de Madame Jodogne travaille maintenant avec l'administration au plan opérationnel de promotion de la Santé, qui constitue le prolongement du Plan stratégique 2018-2022 approuvé par le gouvernement.

Sport

En matière de bien-être, l'accès au sport pour toutes et tous caractérise l'action du Gouvernement francophone bruxellois en matière de politique sportive. Quatre priorités sont visées : La promotion du sport, le « Sport Senior » et « Sport Santé », « Sport et lutte contre l'exclusion sociale » et enfin « Sport, éducation et fair-play ».

Le cas du sport féminin fait aussi partie de nos priorités. Un appel à projets lui est entièrement consacré et réserve 180.000 euros annuellement pour des initiatives variées.

Par ailleurs, l'appel à projets handisport continue à prospérer.

Enfin, dans le cadre de notre compétence en financement des infrastructures sportives privées, nous avons augmenté progressivement les budgets. Au moment où je vous parle, l'enveloppe est d'approximativement 400.000 euros et a par exemple permis de financer l'aménagement de terrains de padel au Centre sportif de la Woluwe, la rénovation d'un terrain de hockey à Uccle Sport et l'installation d'une bulle de tennis au Tennis Club Uccle Churchill.

Action sociale

Passons maintenant à une autre politique essentielle pour le bien-être et la qualité de vie des citoyens francophones bruxellois.

Les enjeux de l'action sociale et de la famille restent cruciaux aux yeux du Gouvernement.

En matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, nous avons constamment augmenté le budget. Depuis le début de la législature, le budget a doublé pour atteindre le montant de 600.000 euros ! La généralisation de l'EVRAS doit se poursuivre et continuer à se nourrir d'évaluations et des expériences à l'étranger. C'est pourquoi, nous avons mis en place un deuxième salon EVRAS avec pour thématique les cadres de références européens.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra son soutien aux services de médiation de dettes. Depuis ces deux dernières années, nous avons augmenté les budgets, afin de renforcer les équipes de terrain qui assurent l'accueil, le soutien et le suivi des personnes surendettées. Le travail de prévention au surendettement est également essentiel ! J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons agréé le nouveau réseau TRAPES : « Tous en réseau autour de la prévention et de l'expérience du surendettement ». Ce nouveau réseau va même au-delà des objectifs de la DPG.

Nous avons également finalisé le renforcement des missions des maisons d'accueil et ainsi rempli un bel objectif de la déclaration de politique générale. Plusieurs domaines sont concernés : le logement accompagné, le soutien à la parentalité, mais également l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Chaque maison pourra se voir attribuer un agrément spécifique pour l'une de ses missions complémentaires, dont les enjeux sont essentiels. Pour 2019, nous ambitionnerons aussi l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales. Il s'agira d'un dispositif d'une trentaine de places pour ce public spécifique et plus vulnérable.

De nombreux projets pour les personnes âgées se sont également concrétisés. En juin dernier, nous avons inauguré le nouveau centre d'accueil de jour, les « Hortensias ». En 2019, nous ambitionnons d'ouvrir un nouveau centre de jour

en région bruxelloise. Nous aurons ainsi presque doublé l'offre des centres de jours agréés.

Le maintien à domicile reste un objectif pour le Gouvernement et doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos, qui permettent de lutter contre l'isolement social et de favoriser l'autonomie. Pour bénéficier d'une vie à domicile dans de bonnes conditions, nous avons aussi augmenté le contingent d'heures des services d'aides à domicile. Ce contingent n'avait plus été augmenté depuis 2002.

En matière de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, le SEPAM s'est vu apporter un nouveau souffle et s'appelle dorénavant, « Ecoutes Seniors ». Le renforcement budgétaire a permis d'élargir la ligne d'écoute d'un demi-jour par semaine. 2019 sera aussi marquée par une nouvelle campagne de sensibilisation autour de la maltraitance à domicile.

Enfin, le Gouvernement maintient son attention à la thématique des aidants-proches et continue à soutenir les diverses initiatives en la matière. L'objectif est également d'aboutir à la création d'un nouveau réseau aidants-proches.

Petite enfance

Une autre politique primordiale pour les ménages bruxellois est incontestablement l'accueil de la petite enfance. Dans ce domaine, notre institution poursuit son effort en matière de rénovation des places existantes et de financement de nouvelles places d'accueil.

Grâce à notre soutien financier, ce ne sont pas moins de 564 nouvelles places d'accueil qui sont prévues d'ici à la fin de l'année 2018, et 559 autres pour l'année 2019.

Globalement, nous aurons rendu possible, durant la présente législature, la création d'environ 1.900 places d'accueil.

Cohésion Sociale

Vous l'aurez compris, le gouvernement entend agir dans tous les domaines de compétences et ce, au bénéfice de tous les citoyens. Le domaine de la cohésion sociale n'est bien entendu pas en reste !

En matière d'accueil des primo-arrivants, jusqu'ici, nous avons donné corps à cette compétence. En effet, mon Gouvernement a mis en œuvre le Décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivant en ouvrant 2 bureaux d'accueil de catégorie IV. Ces bureaux fonctionnent maintenant à plein régime au cœur des quartiers connaissant une forte immigration. À Molenbeek, Schaerbeek et dans le centre-ville, des assistants sociaux reçoivent ceux qui arrivent chez nous pour les orienter dans les arcanes de notre société et leur donner les clefs de son fonctionnement. Mais nous ne nous arrêtons pas là. Avant la fin de cette législature, nous ouvrirons un 3e BAPA et renforcerons l'offre de formations linguistiques pour permettre à toutes et tous de comprendre et parler les bases de français nécessaire à l'inclusion dans notre société. En plus, notre Institution sera partenaire de la COCOM pour la mise en œuvre de l'obligation du suivi du parcours via un accord de coopération en cours de finalisation. L'objectif de cet accord est de ne laisser personne au bord du chemin pour que chaque primo-arrivant ait les mêmes opportunités.

La COCOF est une pièce maîtresse dans le renforcement de la cohésion sociale sur notre territoire. En articulation avec d'autres politiques régionales et communautaires, nous subsidions de manière récurrente plus de 300 asbl et autant de manière ponctuelle. Ces subsides vont principalement au soutien à la scolarité des plus jeunes et au renforcement de l'apprentissage du français pour adulte et de l'alphabétisation. Cette cohésion sociale passe aussi par le « bien vivre ensemble » qui se construit via les cours de citoyenneté ou des projets socioculturels de quartier. Nous avons pour objectif de revoir le dispositif légal qui fonde cette matière afin de stabiliser le secteur associatif. Mon Gouvernement présentera dans les jours qui viennent un projet de Décret relatif à la cohésion sociale. Un travail d'ampleur a été réalisé pour entendre les asbl et les communes qui sont les partenaires clefs de ces politiques au niveau Bruxellois. Mon Collègue Rudi Vervoort présentera donc un projet qui a été

longuement discuté et réfléchi avec le terrain. J'espère que vous en ferez bon accueil.

Culture

Chers collègues avant de clôturer cette intervention, je me dois de vous parler d'un secteur capital de l'identité bruxelloise.

Grace à l'action combinée de toutes ses forces vives, Bruxelles s'érige en réelle métropole culturelle, bouillonnante de créativité.

En adéquation avec ce constat, le Gouvernement francophone bruxellois a choisi de faire le pari de la Culture. 2019 confirmera une fois de plus cette priorité. Nous ambitionnons ainsi d'améliorer l'offre culturelle, ainsi que son accessibilité au profit de tous. Cette ambition se concrétise notamment via le soutien accru aux opérateurs culturels de proximité, qui s'investissent dans un projet de démocratie culturelle, avec le souci permanent de toucher de nouveaux publics. Enfin, une attention particulière est portée aux personnes marginalisées ou fragilisées sur le plan socio-économique.

Dans cette optique, nous avons décidé de pérenniser le travail d'opérateurs culturels phares, à savoir, l'ensemble des centres culturels bruxellois qui perçoivent déjà une augmentation à hauteur de 50.000 euros. Dès 2019, notre soutien aux centres culturels sera encore renforcé et pourra atteindre les 120.000 euros suivant les axes dans lesquels ces centres sont reconnus.

Par ailleurs, une autre action concrète à souligner est la multiplication par 5 des moyens alloués aux Maisons des Cultures. Ce qui trouve tout son sens dans un contexte où le lien social fait trop souvent défaut.

Afin de rendre transparente la procédure d'octroi de subsides et de renforcer le dialogue interculturel et la cohésion sociale, le Gouvernement a lancé plusieurs appels à projets. L'un des objectifs premiers était de produire des effets positifs à long terme sur l'action culturelle bruxelloise, mais surtout sur la qualité du vivre ensemble de l'ensemble des Bruxellois. Les années précédentes, des

projets ont ainsi été soutenus à hauteur d'un million et demi d'euros par notre institution. L'appel en cours est doté d'un montant de 450.000 euros, les projets débiteront en 2019. L'objectif est d'encourager la rencontre et le brassage culturel dans une optique d'ouverture, de partage et de déconstruction des préjugés. Ainsi, au-delà de cette législature, nous continuerons à porter haut ces valeurs de solidarité et de fraternité.

Toujours dans la lignée des choix de bonne gouvernance posés en 2017, nous continuons cette année l'adoption de conventions visant à sécuriser et à pérenniser les opérateurs « cocofiens », dont le travail s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan culturel pour Bruxelles. 9 conventions pluriannuelles ont donc été adoptées cette année. 2019 n'est pas en reste puisque de nouvelles conventions seront conclues en faveur d'autres opérateurs comme par exemple : la Maison de la Francité, le Cifas, le Brocoli Théâtre, le Musée Arts et Marges, Cinédit, Francofaune.

Afin d'augmenter la cohérence, la transversalité et notre force de frappe, nous avons, Cécile Jodogne et moi-même, mis en place une politique de soutien aux projets d'art-thérapie. Les budgets ont ici presque doublé, passant à 182.100 euros.

Un autre projet phare qui connaît une belle mobilisation reste le « Label d'utilité publique ». Chaque année, deux spectacles théâtraux sont sélectionnés par un jury indépendant au regard de leur pertinence éducative et pédagogique ; chacun des lauréats reçoit un montant de 20.000 euros. C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur la créativité de nos compagnies et de nos acteurs.

En matière de soutien aux jeunes talents, nous avons aussi choisi de renforcer encore le soutien aux jeunes auteurs de BD, notamment via le Prix Raymond Leblanc. Pour rappel, il s'agit d'un des prix les mieux dotés et d'une des récompenses les plus prestigieuses dans ce domaine. Celui-ci se décline désormais en 2 prix distincts, afin de sensibiliser les éditeurs au travail des lauréats.

Nous avons également entrepris de tracer les futurs contours d'une Maison des Cultures africaines. Concrètement, nous avons décidé de mettre en place une

large plateforme de concertation ; cette concertation a débuté par une étude de faisabilité confiée au CBAI et ensuite par la rédaction de la Charte fondatrice confiée au CEDEM (Ulg).

Faire de Bruxelles un pôle, une véritable capitale des médias, c'est le choix que nous avons posé : l'année 2018 a vu se poursuivre la mise en œuvre du projet de relocalisation de BX1 dans le Mediapark. À cet effet, un montant de 3 millions d'euros a été accordé à ce projet.

Toujours dans cette optique de soutien au rayonnement de la culture francophone, une subvention supplémentaire de 250.000 euros a été octroyée à BX1 pour le lancement d'une web radio.

Relations internationales

La promotion de notre culture et de notre image, notre volonté d'ouverture et notre ambition de créer des liens avec des partenaires étrangers nécessitent une véritable politique de relations internationales. En ce qui concerne les relations bilatérales, la quasi-totalité des actions soutenues par notre institution en matière internationale concernent dorénavant des matières sur lesquelles la Cocof est directement compétente et ont lieu avec des pays avec lesquels nous avons conclu des accords de coopération.

Concernant le développement d'accords sectoriels et les nouveaux partenariats, outre l'accord spécifique Cocof-Bucarest signé en juin 2017 et qui concerne l'aide aux personnes socio-économiquement défavorisées, un protocole similaire a été signé cette année avec la mairie de Varna, afin de relancer le partenariat sur les mêmes thématiques avec la Bulgarie. Pour rappel, fin 2017, un accord entre la Cocof et la Tunisie a également été signé.

Un Protocole de Coopération est en cours de signature entre la Cocof et la Région de l'Oriental. Ce nouvel accord, accentuant régionalement la

collaboration avec le Maroc, visera à intensifier les échanges entre les tissus associatifs des habitants de la Région de l'Oriental et celui des Bruxellois francophones. Cet accord fera l'objet d'une mission ministérielle en 2019.

Au niveau multilatéral, le travail de ratification des traités internationaux se poursuivra. Nous resterons évidemment attentifs aux intérêts des Bruxellois francophones.

L'image de Bruxelles sur la scène internationale est renforcée depuis quelques années, notamment via Wallonie-Bruxelles International, la participation de la Cocof au travail de grandes organisations internationales (OIF, UNESCO...), et le colloque annuel organisé à la Délégation générale Wallonie-Bruxelles de Paris. Cette année marquera la quatrième édition de cet événement qui mobilise, chaque année, les secteurs associatifs francophones bruxellois et franciliens.

Tourisme

En ce qui concerne la compétence résiduaire de la COCOF en Tourisme, nous soutenons le secteur des auberges de jeunesse afin de maintenir une offre touristique abordable pour les groupes et les publics plus fragiles. Cela permet à un nombre important de jeunes et moins jeunes de venir à Bruxelles pour des événements particuliers ou simplement pour découvrir notre ville. Nous soutenons les équipements de ces auberges. Le gouvernement a fait un effort les années précédentes afin de permettre à ces structures de pouvoir faire les investissements nécessaires pour coller à la réglementation régionale sur l'hébergement touristique. Gageons que cela permettra de soutenir ces asbl.

Fonction publique

Enfin, pour terminer, je voudrais ajouter que toutes ces actions, toutes ces politiques ne seraient qu'autant de pieuses incantations sans l'implication et le sens du service au public des agents de notre administration.

Ils méritent qu'on leur porte une attention particulière.

Grâce au dialogue social, un accord sectoriel majeur a pu être conclu en 2016. Il a trouvé une traduction concrète, notamment dans de nouvelles échelles barémiques, ce qui permet non seulement de répondre à l’allongement des carrières décidé par l’autorité fédérale, mais aussi de rendre la fonction publique plus attractive et d’éviter ainsi une désaffection du service public.

Un accord plus modeste a été conclu en septembre 2018, à la suite de groupes de réflexion mis sur pied dans le cadre de cet accord. Des propositions de modifications statutaires, pour l’avenir, pourraient être proposées au Gouvernement

Après plus de 10 ans d’atermoiements, le règlement de travail a pu être finalisé ; il est pleinement appliqué et doit maintenant faire l’objet de quelques adaptations.

Le télétravail structurel et opérationnel est en vigueur depuis le début 2018. Il sera évalué dans les mois à venir.

La structure des services du Gouvernement a été modernisée, passant par la création de nouveaux services. En 2019, un plan de personnel dynamique sera proposé au Gouvernement et remplacera le cadre traditionnel.

En termes de gouvernance informatique, des outils de gestion transversaux ont été élaborés.

D’ici quelques mois, une plateforme de communication entre les services du Gouvernement et les acteurs externes devrait être opérationnelle. Elle sera un véritable portail d’échanges de données avec les associations.

Divers développements sont en cours et des liens entre applications sont créés. Un travail considérable a déjà été réalisé et certaines réalisations doivent être poursuivies.

Conclusion

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames, Messieurs, voici venu le temps de conclure.

Certains vont encenser les projets défendus ici, tandis que d'autres vont les décortiquer en espérant pointer, ça ou là, les éventuels manquements.

Il paraît que ce sont les règles du jeu politique. Personnellement, comme beaucoup ici, je n'aime pas ce type de jeu, d'autant que ceux qui critiquent les actions dans ce parlement sont alliés à d'autres niveaux de pouvoir avec leurs adversaires du jour.

Pour moi, mais j'imagine aussi pour la plupart d'entre vous, ce n'est pas cela Bruxelles. Ou plutôt ce n'est pas cela qui a permis la loi spéciale de 1989 et la naissance de notre Région.

Comme je crois l'avoir démontré, c'est plutôt grâce à l'action combinée de toutes ses forces vives (et vous en faites tous partie), que Bruxelles a pu s'ériger en réelle métropole économique, durable, culturelle, forte, solidaire, solide et bouillonnante de créativité.

Nous avons su forger un modèle de coexistence extraordinaire. Francophones, néerlandophones, germanophones, européens, expatriés, touristes, réfugiés... tout le monde, je dis bien tout le monde, est le bienvenu dans ce havre de paix.

Et puisqu'il est question de Bruxelles et aussi de démocratie, je me rappelle qu'Albert Camus disait à juste titre que : « la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité ».

Avouons que ces derniers temps, ces mots ne trouvent que peu d'échos à l'étranger, ou même dans notre pays, à d'autres niveaux de pouvoir.

Nous devons toutes et tous nous unir pour défendre notre Région et notre Institution. Il faut le faire au-delà des intérêts partisans, comme savent le faire nos voisins du nord et du sud lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts.

C'est donc une main tendue que je vous offre. Car comme le dit si bien un de mes amis proches et ancien député, l'important n'est pas d'où l'on vient, mais ce qu'on veut faire ensemble.

Vous l'aurez compris, dialogue, solidarité et initiative, mais aussi progrès, protection et audace, c'est aussi ça, le modèle bruxellois. Pour le préserver, nous devons donc toutes et tous, quels que soient nos origines, notre parcours ou nos groupes, aller plus loin dans l'initiative, plus loin dans la solidarité.

Œuvrons ensemble pour propulser Bruxelles et ses habitants dans un futur fait de bien-être, de prospérité, de sécurité d'existence, de qualité de vie et de coexistence harmonieuse.

Ayons l'audace d'y croire et ayons le courage de le faire !

Merci à vous toutes et tous,

Fadila Laanan